

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU FINANCEMENT DE  
L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS  
(PPTE) ET DE L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE  
MULTILATÉRALE (IADM)**

**2010**

# TABLE DES MATIÈRES

## Résumé analytique

I.	Introduction	1
II.	État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE	1
III.	Coût et financement de l'allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM	2
IV.	Principaux défis liés à la mise en œuvre et opportunités	7
V.	Conclusions	9

## Tableaux

Tableau 1 – Situation des pays dans le cadre de l'Initiative PPTE	1
Tableau 2 – Financement de l'allégement de la dette par le Groupe de la Banque– 28 pays ayant atteint le point de décision	2
Tableau 3 – État du financement de l'allégement de la dette de la RDC	4
Tableau 4 – Coût estimatif de l'IADM	6
Tableau 5 – Détails des engagements des donateurs reçus	6

## Annexes

Annexe I – État de la mise en œuvre de l'allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE	10
Annexe II – État du financement de l'Initiative PPTE	11
Annexe III – Coût estimatif de l'IADM	12
Annexe IV – État des paiements et des encaissements de l'IADM	13

## Résumé analytique

Le présent document a pour objet de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM).

En fin mars 2010, 22 des 23 pays membres régionaux (PMR) potentiellement éligibles à l'allégement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE/de l'IADM avaient atteint le point d'achèvement et pouvaient prétendre à l'allégement irrévocable de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et à l'annulation de la dette au titre de l'IADM. Sept autres pays se trouvaient en phase intérimaire et quatre n'avaient pas encore atteint le point de décision.

Dans le cadre de l'Initiative PPTE, le Groupe de la Banque a octroyé 2,6 milliards de dollars (44 % du total des 5,8 milliards de dollars engagés), en valeur nominale, à 29 PMR ayant déjà atteint le point de décision. La composition des ressources engagées pour financer la part du Groupe de la Banque de l'allégement de la dette PPTE est la suivante : 414,3 millions de dollars de ressources internes, 575 millions de dollars provenant de l'apurement des arriérés (au titre du Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit et de la Facilité en faveur des États fragiles) et 2,5 milliards de dollars de contributions des donateurs versées au Fonds fiduciaire PPTE pour le compte du Groupe de la Banque. En outre, des ressources d'un montant de 1,8 milliard de dollars sont engagées pour couvrir le coût de l'allégement de dette accordé à la République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de dispositions particulières de financement. Ces approches novatrices et flexibles ont permis à la Banque de mettre en évidence son ferme appui à l'Initiative PPTE et de faciliter l'admissibilité, à l'allégement de la dette, de plusieurs PMR handicapés par leurs arriérés et le fardeau insoutenable de leur dette.

Dans le cadre de l'IADM, le FAD a annulé pour environ 4,5 milliards d'UC de créances sur les 22 PPTE qui avaient atteint le point d'achèvement en fin mars 2010. Dans l'ensemble, le FAD devra renoncer à environ 5,5 milliards d'UC (en valeur nominale) de remboursements de crédits de 33 PPTE potentiellement éligibles pendant la période 2006-2054 de l'IADM.

Sur la base des modalités convenues avec les donateurs en matière de compensation des remboursements de prêts annulés dans le cadre de l'IADM, le Fonds a reçu des donateurs des engagements couvrant 90 % du total de l'IADM pour la période de décaissement du FAD-10 (2006-2017) et 87 % pour la période de décaissement du FAD-11 (2008-2020).

Douze PMR devant encore bénéficier d'un allégement intégral et irrévocable de dette au titre de l'Initiative PPTE/de l'IADM, l'un des principaux défis à l'avenir consistera à faire en sorte que ces pays accélèrent les progrès en direction du point d'achèvement. Les pays mettent plus de temps à atteindre le point d'achèvement et risquent, de ce fait, d'épuiser leur allocation intérimaire d'allégement de dette et d'être obligés d'assurer le service de leur dette pendant le reste de la période intérimaire. Dans le climat économique mondial en évolution rapide, l'absence de progrès pourrait conduire par ailleurs à un assombrissement des perspectives d'endettement et à une baisse éventuelle de la participation des créanciers aux programmes d'allégement de la dette.

Enfin, à mesure que l'Initiative PPTE/l'IADM touchent à leur fin, les donateurs et les pays bénéficiaires recentrent leurs interventions sur le renforcement des capacités de gestion de la dette des pays à faible revenu. Ce recentrage est devenu encore plus important compte tenu des récents changements apportés par les institutions de Bretton Woods à l'application du Cadre de soutenabilité de la dette et à la politique concernant les plafonds d'endettement (cadre de concessionnalité) qui permet une approche plus souple et davantage différenciée

suivant les pays, sous-tendue par une solide capacité de gestion de la dette. Aussi le Groupe de la Banque améliore-t-il ses approches opérationnelles eu égard à l'exécution du Cadre de soutenabilité de la dette, plus particulièrement en augmentant sa capacité interne et la coordination externe en matière d'analyses de soutenabilité de la dette, et révisé sa politique en matière d'emprunts non concessionnels.

## I. Introduction


1.1. Le présent document a pour objet de rendre compte de l'état actuel d'avancement de la mise en œuvre et du financement de l'Initiative PPTE et de l'IADM. Après cette introduction, la section II présente l'état de la mise en œuvre de l'allégement de la dette, notamment les dispositions concernant les coûts et les financements. La section III traite brièvement des principaux problèmes et défis, et elle est suivie de la section IV qui contient les conclusions.

## II. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE

2.1. À l'échelle planétaire, 33 des 44 pays potentiellement éligibles à une assistance en vue de l'allégement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM sont des pays membres régionaux (PMR) du Groupe de la Banque. En fin mars 2010, 29 PMR au total avaient atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée. Vingt-deux de ces PMR sont arrivés au point d'achèvement ; sept pays se trouvent en phase intérimaire et quatre n'ont pas encore atteint le point de décision. Les pays dont le statut a changé pendant la période couverte par le rapport (janvier 2009 – mars 2010) sont le Burundi, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et la République du Congo<sup>1</sup>.

2.2. Tous les pays actuellement en phase intérimaire devraient franchir le point d'achèvement d'ici à la fin de 2010 ou au début de 2011, à l'exception de la Guinée dont les perspectives de réalisation des déclencheurs du point d'achèvement restent incertaines en raison de sa situation politique et de sanctions liées aux arriérés.

**Tableau 1: Situation des pays dans le cadre de l'Initiative PPTE (en fin mars 2010)**



Point d'achèvement		Point de décision <i>et date estimative d'arrivée au d'achèvement</i>		Point de pré-décision
Bénin	Mauritanie	Tchad	2010, T 4.	Comores (2010, T3)
Burkina Faso	Mozambique	Côte d'Ivoire	2010, T4	Érythrée (à déterminer)
Burundi	Niger	RDC	2010, T3	Somalie (à déterminer)
Cameroun	Rwanda	Guinée	À déterminer	Soudan (à déterminer)
Rép. centrafr.	Sao Tomé-et-Principe	Guinée-Bissau	2010, T4.	
Rép. Congo	Sénégal	Libéria	2010, T3.	
Éthiopie	Sierra Leone	Togo	2010, T4.	
Ghana	Tanzanie			
Gambie	Ouganda			
Madagascar	Zambie			
Malawi				
Mali				
22		7		4

<sup>1</sup> Le Conseil a approuvé l'octroi, par le Groupe de la Banque, d'une aide sous forme d'allégement de dette à ces pays comme suit : Côte d'Ivoire (point de décision, mars 2009), Burundi (point d'achèvement, avril 2009) et République centrafricaine (point d'achèvement, sept. 2009). Le Conseil devrait approuver en avril 2010 l'octroi à la République du Congo d'une aide du Groupe de la Banque sous forme d'allégement de dette due au point d'achèvement.

### III. Coût et financement de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM

#### *Coût de l'Initiative PPTE pour le Groupe de la Banque et état du financement*

3.1. Le coût global de l'allègement de la dette des 40 PPTE à l'échelle mondiale était estimé à la fin de 2008 à 74 milliards de dollars (valeur actuelle nette), la part des créanciers multilatéraux représentant 46 % (34 milliards de dollars) de ce montant. L'engagement total du Groupe de la Banque était estimé à 5,8 milliards de dollars en valeur nominale, soit 7 % du coût de l'initiative attribué à tous les créanciers et 16 % de celui supporté par les créanciers multilatéraux. En fin mars 2010, l'allègement de dette effectivement accordé aux 22 PMR ayant atteint le point d'achèvement et aux sept PMR en phase intérimaire se chiffrait respectivement à 1,5 milliard et 1,1 milliard de dollars en valeur nominale (voir annexe I).

3.2. Le Groupe de la Banque mobilise et décaisse, dans le cadre du Fonds fiduciaire PPTE<sup>2</sup> (administré par la Banque mondiale), les ressources couvrant sa quote-part de l'allègement de dette accordé aux 33 PMR au titre de l'Initiative PPTE. En vertu de modalités précédemment convenues, le Groupe de la Banque couvre à même ses ressources internes 15 % à 20 % du coût de l'allègement de la dette de chaque pays bénéficiaire, le solde de 80 à 85 % étant couvert par les contributions des donateurs, à l'exception du cas de la RDC dont l'allègement de la dette est financé dans le cadre d'autres dispositions (voir paragraphe 3.6). En outre, le Groupe de la Banque fournit aux pays remplissant les conditions requises des ressources pour apurer leurs arriérés, par le biais de son mécanisme d'apurement des arriérés. L'apurement des arriérés est une condition préalable d'éligibilité à l'allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, et les ressources fournies à cette fin sont comptabilisées au titre de la contribution du Groupe de la Banque au total de l'allègement de dette engagé. Le tableau 2 ci-après montre la ventilation du financement de l'Initiative PPTE par source.

**Tableau 2 : Financement de l'allègement de la dette par le Groupe de la Banque – 28 pays ayant atteint le point de décision**

(millions de dollars en valeur nominale, fin mars 2010)

	Coût total de l'allègement de la dette <sup>1/</sup>	Source de financement
	<b>3 690,44</b>	
<b>Source de financement</b>		
Ressources internes du Groupe de la Banque (Fonds fiduciaire PPTE)		414,30
Apurement des arriérés <sup>2/</sup>		575,41
Contributions des donateurs (Fonds fiduciaire PPTE)		2 157,67
Revenu des placements (Fonds fiduciaire PPTE)		14,33
<b>Total</b>	<b>3,690,44</b>	<b>3 161,71</b>

*Note :* 1/ exclut le coût de l'apurement des arriérés de la RDC (présenté au paragraphe 3.6 et tableau 3)

2/ représente le coût des opérations d'apurement des arriérés du Burundi (26,3 millions de dollars), de la Côte d'Ivoire (199,50 millions de dollars), de la République centrafricaine (42,83 millions de dollars), de la République du Congo (41,86 millions de dollars), de la Guinée-Bissau (9,54 millions de dollars), du Libéria (238,08 millions de dollars) et du Togo (17,30 millions de dollars).

<sup>2</sup> Le 6 octobre 2008, les Conseils d'administrations de la BIRD et de l'AID ont accepté d'amender les résolutions N° 96-9 et IDA 96-5 établissant le Fonds fiduciaire PPTE. Le nom du Fonds fiduciaire pour l'initiative de la dette des PPTE a été changé en « Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette ». Ce changement permet au nouveau Fonds fiduciaire de recevoir des contributions des donateurs pour couvrir les coûts de l'apurement des arriérés envers l'AID et l'annulation de la dette dans le cadre de l'IADM.

3.3. **Contributions au Fonds fiduciaire PPTE.** Dans les accords de partage des coûts relatifs aux ressources internes et aux contributions des bailleurs de fonds<sup>3</sup>, la Banque s'est engagée à fournir 320 millions de dollars lors de la mise en route du cadre initial de l'Initiative PPTE en 1997. Ce montant a été porté à 370 millions de dollars après le lancement du cadre renforcé de l'Initiative PPTE en mai 2000<sup>4</sup>. Pour conserver leur valeur actualisée nette, les fonds provenant des sources internes sont gérés dans des comptes distincts appartenant au Groupe de la Banque, à partir du moment où ils sont alloués jusqu'à celui de leur transfert effectif dans le Fonds fiduciaire PPTE<sup>5</sup>. Les intérêts créditeurs de ces comptes sont considérés comme faisant partie de la contribution de la Banque au Fonds fiduciaire PPTE.

3.4. En mars 2010, le montant total des contributions sur ressources internes de la Banque, intérêts créditeurs compris mais exception faite des apurements d'arriérés, avait atteint 414,3 millions de dollars (tableau 2). De cette somme, 368,56 millions de dollars avaient été accordés aux pays ayant franchi le point d'achèvement et il est prévu d'allouer 33,99 millions de dollars aux pays se trouvant au point de décision. Le solde de 11,77 millions de dollars et tout intérêt supplémentaire qui pourra être accumulé dans les années à venir seront octroyés aux pays n'ayant pas atteint le point de décision, dans l'ordre de présentation des demandes, à mesure qu'ils arrivent qu'au point d'achèvement. L'annexe II fournit des informations à jour et détaillées sur les sources et l'état du financement de chaque pays bénéficiaire.

3.5. **Contribution à l'allégement de la dette par l'apurement des arriérés.** Outre les modalités de financement décrites plus haut, le Groupe de la Banque a apuré 575,41 millions de dollars d'arriérés comptabilisés au titre de l'allégement de la dette de sept PMR : Burundi, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, Congo, Guinée-Bissau, Libéria et Togo<sup>6</sup>. La contribution du Groupe de la Banque à l'allégement de la dette à travers l'apurement des arriérés est enregistrée au compte de l'Initiative PPTE, lorsque le pays atteint le point d'achèvement lui donnant droit à l'allégement irrévocable de sa dette.

3.6. **Dispositions particulières concernant le financement de l'allégement de la dette de la RDC.** En 2002, le Groupe de la Banque a mis en place des dispositions particulières pour financer sa quote-part du montant de l'allégement de la dette la RDC qui s'élève à un 1,8 milliard de dollars (en valeur nominale). Cette mesure a été prise lorsqu'il n'existait aucune facilité (comme le *Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit* et la *Facilité en faveur des États fragiles*) destinée spécialement à aider les pays à apurer leurs arriérés. Le Groupe de la Banque s'est, par conséquent, engagé à mobiliser 1 262 millions de dollars d'un compte spécial et 542,8 millions de dollars de contributions des donateurs au Fonds fiduciaire PPTE. Le fonds d'affectation spécial pour la RDC, qui est géré séparément du compte du Fonds fiduciaire PPTE pour la RDC, fonctionne grâce à un mécanisme d'« acompte-consolidation

<sup>3</sup> Les dispositions relatives au cadre original et au cadre renforcé de l'Initiative PPTE prévoient que le Groupe de la Banque finance 15 à 20 % de l'allégement de la dette sur ses ressources internes, le reste étant financé par les contributions des bailleurs de fonds.

<sup>4</sup> Du montant de 370 millions, 124 millions de dollars ont été fournis grâce à l'allocation de 5 % par an du revenu net de la BAD et 246 millions de dollars représentaient 25 % des annulations de prêts et de dons du FAD et 15 % de ses remboursements nets annuels (remboursements de prêts) du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 2003, plus 5 % de l'allocation du revenu net de la BAD entre 2003 et 2007. Cf. Banque africaine de développement, 2000 : *Proposition relative à la participation de la BAD au cadre renforcé de l'Initiative PPTE*, ADB/BD/WP/2000/60.

<sup>5</sup> Cf. Banque africaine de développement, 2002 : *Création de comptes distincts pour les contributions sur ressources internes de la Banque et du Fonds à l'Initiative PPTE en attendant leur transfert au Fonds fiduciaire PPTE*, Résolution B/BD/2002/04 – F/BD/2002/02.

<sup>6</sup> Les Comores ont bénéficié de 15,21 millions d'UC d'apurement d'arriérés, mais elles ne sont pas incluses dans cette analyse parce qu'elles n'ont pas encore atteint le point de décision

partielle » ou de recyclage d'intérêts approuvé par le Conseil d'administration en 2002<sup>7</sup>. Ce mécanisme prévoit que le Groupe de la Banque effectue chaque année, à même son revenu net, une allocation équivalant aux intérêts reçus des prêts consolidés de la RDC. Le fonds d'affectation spécial octroie alors un allègement de dette à la RDC l'année suivante.

3.7. Comme le montre le tableau 5, en fin mars 2010, les contributions effectives et attendues à l'allègement de la dette de la RDC se chiffraient au total à 1 804,87 millions de dollars, dont 1 262,04 millions issus du mécanisme de recyclage d'intérêts et 542,83 millions représentant les contributions des bailleurs de fonds.

**Tableau 3 : État du financement de l'allègement de la dette de la RDC**  
(millions de dollars en valeur nominale, fin mars 2010)

	Fonds d'affectation spécial de la BAD pour la RDC	Contributions des donateurs au compte du Fonds fiduciaire PPTE pour la RDC	Total
<i>Financements engagés</i>	1 262,04	542,83	1 804,87
Ressources mobilisées - courantes	752,23	226,35	978,58
Ressources prévues	509,81	316,48	826,29
<b>Balance</b>			

*Notes :* Les ressources mobilisées du fonds d'affectation spécial de la RDC comprennent 66 millions d'UC provenant de l'allocation prélevée sur le revenu net 2009 de la BAD, sous réserve d'approbation par le Conseil.

### **Efforts soutenus de mobilisation des ressources**

3.8. Le Groupe de la Banque et les donateurs ont accompli d'énormes progrès en matière de mobilisation des fonds auprès de sources internes et externes, conformément à leur engagement en faveur de l'Initiative PPTE. Le coût global de l'Initiative s'est toutefois considérablement alourdi au fil du temps et il y a lieu de fournir un appui continu afin d'assurer la disponibilité de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de financement des PMR n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement ou le point de décision :

- **PMR ayant atteint le point de décision.** Le Groupe de la Banque s'est acquitté entièrement de sa quote-part de l'allègement de la dette de la République du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Togo, au moyen d'opérations d'apurement des arriérés. En outre, avec un solde non alloué de 45,75 millions de dollars, le Groupe de la Banque dispose de ressources internes suffisantes pour couvrir sa quote-part du financement requis pour l'allègement de la dette du Tchad, de la Guinée et de la Guinée-Bissau (33,99 millions de dollars au total), à moins qu'une importante révision à la hausse des coûts (une assistance complémentaire) ne soit nécessaire pour ces pays lorsqu'ils atteindront le point d'achèvement.
- **PMR n'ayant pas encore atteint le point de décision.** Le coût estimatif de la part de financement du Groupe de la Banque pour l'allègement de la dette de trois des pays concernés (Comores, Soudan et Somalie)<sup>8</sup> s'élève à environ 298 millions de dollars en valeur nominale<sup>9</sup>. Les coûts réels pourraient augmenter lorsque chacun de ces pays atteindra le point d'achèvement et que de nouvelles estimations seront disponibles, en ce qui concerne notamment le Soudan et la Somalie dont les arriérés sont importants.

<sup>7</sup> Cf. Banque africaine de développement, 2002 : *Mechanism for Clearing the Arrears of the Democratic Republic of Congo* [Mécanisme d'apurement des arriérés de la République démocratique du Congo], Résolution F/BD/2002/15. Informations supplémentaires sur le Mécanisme d'apurement des arriérés de la République démocratique du Congo (RDC), ADB/BD/WP/2002/52/Add.1 et ADF/BD/WP/2002/58/Add.1.

<sup>8</sup> À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir le coût de l'allègement de la dette de l'Érythrée.

<sup>9</sup> L'estimation du coût de l'allègement de la dette des pays n'ayant pas encore atteint le point de décision est indicative et fondée sur des données préliminaires.

Comme dans le cas des autres PPTE, le Groupe de la Banque mobilisera les ressources requises pour l'apurement des arriérés et l'allégement de la dette de ces pays, en coordination avec d'autres banques multilatérales de développement et donateurs bilatéraux, à mesure que chaque pays approchera du point de décision.

- ***Futur candidat potentiel.*** Des négociations préliminaires sont en cours pour évaluer l'admissibilité du Zimbabwe à l'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. Cette admissibilité est une condition préalable à l'apurement de ses arriérés et au réengagement de la Banque dans ce pays. Au cas où le Zimbabwe viendrait à être éligible à l'allégement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, plusieurs mesures devraient être prises, dont i) son reclassement en tant que pays FAD uniquement (actuellement le Zimbabwe est un pays à financement mixte)<sup>10</sup> et l'apurement de ses arriérés qui s'élevaient à 463 millions de dollars en fin mars 2010. L'admission du Zimbabwe à ces deux initiatives impliquerait également la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer l'allégement de sa dette, en plus de l'apurement de ses arriérés.

### ***Coûts et état du financement de l'IADM***

3.9. Pour le FAD<sup>11</sup>, le coût estimatif de l'allégement de la dette au titre de l'IADM (abandon de créances restant à percevoir) des 33 PMR potentiellement éligibles s'établit actuellement à 5,5 milliards d'UC pour la période 2008-2054. Alors que l'IADM prévoit l'annulation irrévocable des dettes des pays éligibles lorsqu'ils atteignent le point d'achèvement, les compensations des bailleurs de fonds, elles, sont versées au fur et à mesure que les échéances arrivent à maturité. Tel que convenu avec les bailleurs de fonds du FAD, les coûts estimatifs de l'IADM sont ajustés au début de chaque cycle de reconstitution des ressources du FAD pour prendre en compte : i) les excédents ou les déficits induits par le taux de change et enregistrés pendant la période de reconstitution précédente ; ii) la date à laquelle les pays bénéficiaires ont atteint leur point d'achèvement ; iii) les taux de change spécifiques à la reconstitution utilisés pour déterminer le montant des contributions des bailleurs de fonds en monnaies nationales ; et iv) le coût actualisé de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE.

3.10. En fin mars 2010, le FAD avait annulé des dettes éligibles, d'une valeur (nominale) de 4,5 milliards d'UC, que lui devaient 21 pays ayant atteint le point d'achèvement et admis à bénéficier d'un allégement irrévocable de dette et de l'annulation de dette au titre de l'IADM. Une annulation supplémentaire de 6,6 millions d'UC sera accordée à la République du Congo dès qu'elle sera approuvée par le Conseil de la Banque en avril 2010.

3.11. Les nouveaux coûts estimatifs de l'IADM pour les PMR admis à bénéficier de l'annulation pendant le cycle du FAD-10 (2006-2007) et du FAD-11 (2008-2010) s'élèvent respectivement à 66 millions et 146 millions d'UC. Les coûts estimatifs par an figurent en annexe III.

---

<sup>10</sup> Pour pouvoir prétendre à l'allégement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, les pays doivent appartenir à la catégorie des pays exclusivement FAD.

<sup>11</sup> Encours de la dette décaissée pour les 33 PMR éligibles au 31 décembre 2004 (date butoir) et au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (date d'entrée en vigueur).

**Tableau 4 : Coûts estimatifs de l'IADM pour les 33 PMR bénéficiaires**  
(millions d'UC en valeur nominale)

	FAD-10 (2006-07)	FAD-11 (2008-10)	FAD-12 (2011-13)	FAD-13 (2014-16)	FAD-14 (2017-19)	FAD-15 (2020-54)	Total de l'allègement (2006-2054)
22 PMR ayant atteint le point d'achèvement	66,5	143,71	240,27	298,61	342,52	3394,06	4 485,67
7 PMR se trouvant au point de décision		2,4	54,8	67,4	72,6	646,06	843,26
4 PMR se trouvant point de pré-décision			8,7	24,51	29,16	161,97	224,34
<b>TOTAL</b>	<b>66,5</b>	<b>146,11</b>	<b>303,77</b>	<b>390,52</b>	<b>444,28</b>	<b>4202,09</b>	<b>5 553,27</b>
	1,20%	2,63%	5,47%	7,03%	8,00%	75,67%	100,00%

### *Financement de l'IADM et engagement des bailleurs de fonds*

3.12. Pour rappel, les bailleurs de fonds se sont engagés à compenser, dollar pour dollar, les remboursements de prêts perdus par le FAD<sup>12</sup>. Les plénipotentiaires du FAD ont par ailleurs convenu que le remboursement des prêts annulés dans le cadre de l'IADM doit être inclus dans le flux de ressources destinées à financer la capacité d'engagement anticipé du FAD, afin de contrebalancer l'incidence de l'IADM sur cette capacité d'engagement<sup>13</sup>.

3.13. Pour la période de décaissement du FAD-10 (2006-2017), les engagements des bailleurs de fonds ont été reçus pour 90 % (986 millions d'UC) du coût total de l'IADM (1 092 millions d'UC), dont 71 % sans réserves et 19 % assortis de réserves. Dix pour cent de ce coût (105 millions d'UC) ne sont pas encore couverts. Le déficit structurel de l'IADM a été considérablement réduit, passant de 0,6 % à 0,1 % (0,9 million d'UC).<sup>14</sup>

3.14. Pour la période de décaissement du FAD-11 (2008-2020), les engagements des bailleurs de fonds ont été reçus pour 87 % (1 289 millions d'UC) du coût total de l'IADM (1 473 millions d'UC), dont 62 % sans réserves et 25 % assortis de réserves. Douze pour cent (180 millions d'UC) du coût ne sont couverts ni par des engagements sans réserves ni par des engagements assortis de réserves et le déficit structurel s'élève à 0,3 % (3,9 millions d'UC).

**Tableau 5 : Détails des engagements des donateurs reçus**

	Période de décaissement du FAD-10 (2006-2017)		Période de décaissement du FAD-11 (2008-2020)	
	millions d'UC	%	millions d'UC	%
Engagements sans réserves	773,5	71 %	914,1	62 %
Engagements assortis de réserves	212,6	19 %	374,8	25 %
<b>Total partiel</b>	<b>986,2</b>	<b>90 %</b>	<b>1 288,9</b>	<b>87 %</b>
Coûts non encore couverts	104,6	10 %	180,3	12 %
Déficit structurel	<b>0,9</b>	<b>0,1 %</b>	<b>3,9</b>	<b>0,3 %</b>
<b>Coût total de l'IADM</b>	<b>1 091,7</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 473,1</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>12</sup> « Implementation Modalities of the MDRI » – ADF/BD/WP2006/31 du 05/04/2006, et « Update on the Implementation of the MDRI » – ADB/BD/IF2006/230-ADF/BD/IF2006/200 du 1/09/2006.

<sup>13</sup> Les engagements inconditionnels sont pris en compte à 100 % dans la capacité d'engagement anticipé, alors que les engagements assortis de réserves ne comptent que pour 85 %.

<sup>14</sup> L'Autriche a accepté de son plein gré d'utiliser les crédits générés par l'encaissement accéléré de sa souscription au FAD-11 pour combler en partie le déficit structurel.

### ***Paiement et encaissement***

3.15. Conformément aux modalités de mise en œuvre de l'allégement de la dette convenues par les plénipotentiaires, la date de versement annuel des financements compensatoires pour le FAD-11 a été fixée au 15 janvier et la date d'encaissement (pour les versements effectués sous forme de dépôts ou de billets à ordre) à la troisième semaine de février durant la période de l'IADM commençant en 2007 (c'est-à-dire de 2007 à 2054).

3.16. En fin mars 2010, tous les paiements exigibles pour la période 2006-2009 et 81 % des paiements exigibles pour 2010 avaient été reçus. Les bailleurs de fonds sont vivement encouragés à prendre les mesures nécessaires pour rendre leurs engagements inconditionnels ou déposer leurs instruments d'engagement.

## **IV. Principaux défis liés à la mise en œuvre et opportunités**

4.1. Plusieurs PMR sont en bonne voie pour atteindre leurs cibles relatives au point d'achèvement (RDC, Libéria et Togo). Toutefois, il reste encore un nombre de pays qui ont connu des revers ou des retards dans la réalisation de leurs déclencheurs du point d'achèvement pendant la période couverte par le rapport (Tchad, Guinée et Guinée-Bissau par exemple). Pour certains pays en phase intermédiaire et tous les quatre pays n'ayant pas encore atteint le point de décision, les principaux défis ont trait à la mauvaise gouvernance, à l'instabilité politique, à l'insécurité et à l'existence d'arriérés coûteux ou chroniques. Le Groupe de la Banque a accordé de multiples extensions de l'allégement intérimaire de dette à la RDC (jusqu'en décembre 2010), à la Guinée et à la Guinée-Bissau (jusqu'en janvier 2011). La RDC est désormais en bonne voie pour réaliser les déclencheurs du point d'achèvement, après la résolution du problème des emprunts non concessionnels vers la fin de 2009. La Guinée-Bissau et le Tchad ont eu du mal à préserver leur stabilité macroéconomique, en raison de la persistance de problèmes économiques et politiques au lendemain des conflits. Les Comores ont déjà apuré leurs arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque et progressent vers le point de décision qu'elles atteindront probablement au milieu de 2010.

4.2. En raison du manque ou de la lenteur du progrès vers le point de décision, il est difficile de faire une estimation précise des coûts et des besoins en financements pour l'allégement de la dette, car ils dépendent du niveau d'endettement des pays, de leurs recettes d'exportation et de leur revenu au moment où ils atteignent le point de décision, des taux d'escompte et des taux de change, autant de facteurs imprévisibles. Ces problèmes sont davantage exacerbés dans le contexte de la crise financière et économique et l'éventuelle détérioration des ratios d'endettement de quelques-uns de ces pays d'une part, et la pression toujours croissante exercée sur les financements provenant des donateurs d'autre part.

### ***Regard vers l'avenir : soutenabilité de la dette et capacité de gestion de la dette***

4.3. L'Initiative PPTE et l'IADM ont permis aux PMR qui y participent d'alléger considérablement le fardeau de leur dette et, ainsi, de dégager des ressources pour des activités de réduction de la pauvreté et d'améliorer leurs perspectives d'endettement. Les estimations de la dette et du service de la dette des 29 PMR ayant bénéficié d'une assistance dans le cadre de l'Initiative PPTE ont diminué de façon considérable<sup>15</sup>. En outre, les analyses

---

<sup>15</sup> Selon les estimations de la Banque mondiale, en fin 2008, le poids de la dette des pays ayant atteint le point d'achèvement avait été réduit de 80% au total par rapport à son niveau au point de décision. Association internationale de développement: 2009. *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) Status*

de soutenabilité de la dette menées sur plusieurs pays dans le Cadre de soutenabilité de la dette révèlent que, par rapport aux pays non PPTE, les pays ayant atteint le point d'achèvement affichent de meilleurs profils d'endettement — même si le risque de surendettement est modéré ou élevé chez plus de la moitié de ces pays.

4.4. Alors que l'Initiative PPTE et l'IADM touchent à leur fin et que les pays continuent d'examiner les options de financement de leur développement à long terme dans un contexte de rareté des ressources concessionnelles, la question d'une solide capacité de gestion de la dette se trouve désormais au cœur du débat sur la soutenabilité de la dette. Les deux principales causes de surendettement des pays ayant déjà bénéficié de l'Initiative PPTE et de l'IADM sont leur vulnérabilité aux chocs d'exportation et leur extrême sensibilité aux nouvelles conditions de financement. Pour certains pays, la situation a été davantage exacerbée dans le contexte de la crise économique mondiale avec le recul du produit intérieur brut, la contraction des exportations et la réduction des transferts de fonds provenant de l'étranger, ainsi que par la diminution des investissements directs étrangers et des échanges commerciaux. Le plein impact de la crise financière et économique sur les perspectives de soutenabilité à long terme de la dette pour chaque pays n'est certes pas encore visible<sup>16</sup>, mais à court et à moyen terme ces effets pourraient entraîner l'aggravation des ratios d'endettement et compromettre la capacité des gouvernements de maintenir des niveaux acceptables de risque.

4.5. Pour relever ce défi, le Groupe de la Banque s'engage, dans une optique prévoyante, dans l'étude des possibilités d'accroître son rôle dans les efforts de renforcement des capacités de gestion de la dette, sur le plan tant interne qu'externe, en vue de mieux appuyer les PMR. À titre illustratif, il s'emploie à finaliser des plans de financement qui lui permettront de devenir un bailleur de fonds de la Facilité de gestion de la dette, fonds fiduciaire multidonateurs créé pour amplifier le renforcement des capacités en matière de gestion de la dette. La Facilité fournit aux pays à faible revenu un appui consultatif et technique sur un large éventail de questions liées à la gestion de la dette, notamment l'élaboration de stratégies de gestion de la dette, le suivi, la diffusion des connaissances et la formation.

4.6. Compte tenu de l'importance d'une réponse collective aux problèmes de réaccumulation de la dette, le Groupe de la Banque revoit par ailleurs sa politique en matière d'emprunts non concessionnels, en étroite collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, dans la foulée des récents changements apportés par ces institutions eu égard à certains aspects de l'application du Cadre de soutenabilité de la dette, et la politique du cadre opérationnel sur les limites d'endettement externe. Dans les deux cas, les institutions de Bretton Woods ont adopté des approches plus flexibles en vue de tenir compte de la diversité des pays clients en termes de vulnérabilité à la dette et de capacité de gérer des niveaux acceptables d'emprunt.

---

*of Implementation Report [Rapport de mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)].*

<sup>16</sup> L'impact de la crise financière et de la récession économique sur la soutenabilité de la dette des pays après l'Initiative PPTE dépendra de la durée de la crise et de la situation macroéconomique de chaque pays avant la crise. Étant donné que l'analyse de soutenabilité de la dette s'inscrit dans une perspective d'avenir et tient compte de différents niveaux de chocs sur une période de 20 ans, une crise de courte durée ne devrait pas avoir d'impact majeur sur la soutenabilité de la dette, contrairement à une crise prolongée dont les incidences négatives pourraient être plus profondes et plus durables.

4.7. Le Groupe de la Banque accroît par ailleurs l'ampleur de la coopération avec ses partenaires en fournissant des contributions systématiques au Cadre de soutenabilité de la dette, en participant de plus en plus aux missions d'analyse de la soutenabilité de la dette effectuées conjointement avec les institutions de Bretton Woods, en collaborant systématiquement sur les questions relatives à l'Initiative PPTE/l'IADM et à la politique concernant les emprunts non concessionnels, et en prenant part aux réunions ordinaires sur les questions ayant trait à la dette organisées avec les autres institutions financières internationales.

## V. Conclusions

5.1. Le Groupe de la Banque et les bailleurs de fonds ont accompli d'énormes progrès en matière de mobilisation de fonds des sources internes et externes, conformément à leur engagement en faveur de l'Initiative PPTE. L'adoption d'approches novatrices et flexibles a permis à la Banque de mettre en évidence son ferme appui à l'Initiative PPTE et de faciliter l'admissibilité, à l'allègement de la dette, de plusieurs PMR handicapés par leurs arriérés et le fardeau insoutenable de leur dette.

- Le Groupe de la Banque a fourni des contributions sur ressources internes de 414,12 millions de dollars, facilité 7 opérations d'apurement des arriérés pour un montant de 575 millions de dollars et créé un mécanisme spécial pour apurer les arriérés de la RDC et pour financer une opération d'allègement de dette de 1,8 milliard de dollars. Les donateurs ont, quant-à eux, contribué 2,6 milliards de dollars pour le compte de l'allègement de la dette due au Groupe de la Banque dans le cadre de l'initiative PPTE.
- Dans le cadre de l'IADM, le FAD a annulé 4,5 milliards d'UC de dettes éligibles de 22 pays se trouvant au point d'achèvement.
- Les bailleurs de fonds ont honoré leurs obligations de paiement pour l'IADM pour la période 2006-2009. Cependant, 19 % de paiements exigibles pour la période de 2010 restent assortis de réserves ou n'ont pas été reçus. Les bailleurs de fonds sont vivement encouragés à prendre les mesures nécessaires pour rendre leurs engagements inconditionnels ou déposer leurs instruments d'engagement.

5.2. Le coût de l'Initiative PPTE et de l'IADM pourrait augmenter si les pays n'ayant pas encore atteint le point de décision n'accomplissent pas des progrès suffisants et en temps utile. La Banque, ses pays membres régionaux, d'autres créanciers et bailleurs de fonds doivent continuer de mobiliser leurs meilleurs efforts collectifs pour assurer l'accélération du progrès de ces pays en direction du point de décision ou d'achèvement de l'Initiative PPTE.

**Annexe I: État de la mise en œuvre de l'allègement de la dette**  
(millions de dollars, fin mars 2010)

	DATE D'APPROBATION		DATE D'APPROBATION PAR LE GROUPE DE LA BANQUE		DATE BUTOIR	Allègement de dette engagé		DERNIERE DATE D'ALLÈGEMENT	ALLEGEMENT ACCORDÉ		ALLEGEMENT ACCORDÉ/TOTAL ENGAGÉ		PLAFOND 40 %/DATE LIMITE 1 PÉRIODE INTÉRIEURE
	POINT DÉC.	POINT ACHEV.	POINT DÉC.	POINT ACHEV.		COÛT VAN	COÛT VAL. NOMINALE		VAL. NOMINALE	VAL. NOMINALE	VAL. NOMINALE (%)	VAL. NOMINALE (%)	
<b>Point d'achèvement</b>													
Bénin	juil-00	mars-03	oct-00	juil-03	déc-98	37,57	46,50	avr-09	37,57	46,50	100,0%	100,0%	Irrévocable
Burkina Faso	juin-00	avr-02	oct-00	juil-02	déc-99	86,70	125,74	oct-20	50,06	60,47	57,7%	48,1%	Irrévocable
Burundi	août-05	janv-09	nov-05	avr-09	déc-04	150,18	241,65	avr-35	49,73	51,79	33,1%	21,4%	Irrévocable
Cameroun	oct-00	mai-06	nov-00	juil-06	juin-99	78,84	100,51	avr-11	74,07	93,07	93,9%	92,6%	Irrévocable
Rép. centrafricaine	sept-07	juin-09	déc-07	sept-09	déc-06	85,38	97,57	juil-20	56,55	56,88	66,2%	58,3%	Irrévocable
Rép. du Congo	mars-06	T4 2009	nov-06	...	déc-04	41,86	41,86	...	41,86	41,86	100,0%	100,0%	s.o.
Éthiopie	nov-01	avr-04	févr-02	oct-04	juin-01	339,46	461,39	sept-21	187,57	222,27	55,3%	48,2%	Irrévocable
Gambie	déc-00	déc-07	févr-01	mars-08	déc-99	15,82	22,77	juil-13	9,69	11,91	61,2%	52,3%	Irrévocable
Ghana	févr-02	juil-04	mai-02	déc-04	déc-00	130,93	160,15	janv-13	118,11	138,29	90,2%	86,4%	Irrévocable
Madagascar	déc-00	oct-04	févr-01	mars-05	déc-99	60,06	80,40	mars-13	45,15	55,06	75,2%	68,5%	Irrévocable
Malawi	déc-00	août-06	janv-01	nov-06	déc-99	139,31	212,83	juil-23	48,01	58,32	34,5%	27,4%	Irrévocable
Mali	sept-00	mars-03	nov-00	juil-03	déc-98	69,72	86,42	juil-10	65,13	79,48	93,4%	92,0%	Irrévocable
Mauritanie	févr-00	juin-02	juil-00	juil-02	déc-98	72,80	90,69	avr-11	65,62	79,52	90,1%	87,7%	Irrévocable
Mozambique	avr-00	sept-01	oct-00	févr-02	déc-98	141,95	148,97	sept-10	20,23	25,95	14,2%	17,4%	Irrévocable
Niger	déc-00	avr-04	mars-01	oct-04	déc-99	50,01	86,26	juil-24	20,09	25,15	40,2%	29,2%	Irrévocable
Rwanda	déc-00	avr-05	janv-01	juil-05	déc-99	116,10	222,29	oct-31	42,33	52,98	36,5%	23,8%	Irrévocable
Principe	déc-00	mars-07	avr-01	juin-07	déc-99	43,43	88,36	sept-32	11,39	15,94	26,2%	18,0%	Irrévocable
Sénégal	juin-00	avr-04	oct-00	oct-04	déc-98	56,80	65,42	mai-06	56,80	65,42	100,0%	100,0%	Irrévocable
Sierra Leone	mars-02	déc-06	juin-02	mai-07	déc-00	43,43	91,70	juil-29	16,48	20,83	37,9%	22,7%	Irrévocable
Tanzanie	avr-00	nov-01	juil-00	févr-02	juin-99	124,90	190,75	juil-17	73,38	92,81	58,7%	48,7%	Irrévocable
Ouganda	févr-00	mai-00	janv-00	sept-00	juin-99	81,30	100,65	mars-12	49,48	62,40	60,9%	62,0%	Irrévocable
Zambie	nov-00	avr-05	janv-01	juil-05	déc-99	146,10	214,50	juil-25	104,32	119,60	71,4%	55,8%	Irrévocable
						<b>2112,7</b>	<b>2977,4</b>	...	<b>1243,6</b>	<b>1476,5</b>			
<b>Point de décision</b>													
Tchad	mai-01	T4 2010	juil-01	...	déc-00	36,90	55,29	avr-16	14,68	16,54	39,8%	29,9%	mars-06
Côte D'Ivoire	mars-09	T4 2010	avr-09	...	déc-07	199,5	199,5	...	199,5	199,5	100,0%	100,0%	s.o.
RDC	juil-03	T3 2010	juin-04	...	déc-02	905,09	1804,87	sept-24	542,03	592,35	59,9%	32,8%	déc-10
Guinée	déc-00	déterminer	avr-01	...	déc-99	75,30	107,85	mars-16	37,65	43,10	50,0%	40,0%	déc-08
Guinée-Bissau	déc-00	T3 2010	déc-00	...	déc-99	60,37	95,05	janv-18	33,10	38,40	54,8%	40,4%	janv-11
Libéria	mars-08	T3 2010	juil-08	...	juin-07	238,08	238,08	...	238,08	238,08	100,0%	100,0%	s.o.
Togo	nov-08	T3 2010	févr-09	...	déc-07	17,28	17,28	...	17,28	17,28	100,0%	100,0%	s.o.
	...	...			...	<b>1532,52</b>	<b>2517,93</b>	...	<b>1082,32</b>	<b>1145,25</b>	...	...	...
						<b>3645,2</b>	<b>5495,3</b>	...	<b>2325,9</b>	<b>2621,7</b>	...	...	...
<b>Pre-Point de décision</b>													
Comores	T3 2010	déterminer			...	18,80	25,20	...	...	...	...	...	...
Érythrée	déterminer	déterminer			...	...	...	...	...	...	...	...	...
Somalie	déterminer	déterminer			...	159,50	210,53	...	...	...	...	...	...
Soudan	déterminer	déterminer			...	53,10	63,02	...	...	...	...	...	...
	...	...			...	<b>231,4</b>	<b>298,8</b>	...	...	...	...	...	...
	...	...			...	<b>3876,6</b>	<b>5794,1</b>	...	<b>2325,9</b>	<b>2621,7</b>	...	...	...

## Annexe II : État du financement de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (millions de dollars, fin mars 2010)

	Contribution du Groupe de la Banque au Fonds fiduciaire PPTE				Contribution des donateurs au Fonds fid. PPTE	Apurement d'arriérés Total apuré pour l'allègement de la dette	TOTAL allègement financé
	BAD	FAD	FSN	Groupe de la Banque	Fonds fid. PPTE (BAD et apurement des arriérés non compris)		
<b>Engagement du Groupe de la Banque (a)</b>							
FAD (Annulations prêts/dons/Échéances nettes)		246 000 000		246 000 000			
BAD (allocation sur revenu net)	124 000 000		-	124 000 000			
<b>Total</b>	<b>124 000 000</b>	<b>246 000 000</b>	<b>-</b>	<b>370 000 000</b>			
<b>Contributions versées au Fonds fid. PPTE</b>							
Annulations prêts/dons/Échéances nettes		237 193 999		237 193 999	-		237 193 999
Allocation du revenu net	155 490 025		10 397 659	165 887 684	-		165 887 684
Bailleurs des fonds				-	2 172 739 573		2 172 739 573
Revenu des placements	4 576 421	5 943 309	718 925	11 238 655			
<b>Total</b>	<b>160 066 446</b>	<b>243 137 308</b>	<b>11 116 584</b>	<b>414 320 339</b>	<b>2 172 739 573</b>		<b>2 587 059 912</b>
<i>Différence (c = b-a)</i>	<i>36 066 446</i>	<i>(2 862 692)</i>	<i>11 116 584</i>	<i>44 320 339</i>			<i>-</i>
<b>Décaissements et coûts estimatifs (d)</b>							
<b>Décaissements réels à ce jour (PMR se trouvant au point d'achèvement)</b>							
Bénin	-	6 342 707	-	6 342 707	35 942 005		42 284 712
Burkina Faso	973 585	15 081 901	-	16 055 486	76 414 969		92 470 455
Burundi	-	24 733 039	75 316	24 808 355	95 396 333	26 300 000	146 504 688
Cameroun	13 224 991	1 036 365	-	14 261 356	80 814 351		95 075 707
Rép. centrafricaine	-	7 052 413	-	7 052 413	39 560 000	42 830 000	89 442 413
Rép. du Congo (T3 2009)	-	-	-	-	-	41 860 000	41 860 000
Éthiopie	20 276 734	35 428 642	-	55 705 376	315 665 360		371 370 736
Gambie	212 378	2 752 778	178 629	3 143 785	17 814 785		20 958 570
Ghana	13 731 340	8 421 875	38 568	22 191 783	125 753 738		147 945 521
Madagascar	2 363 300	8 021 765	71 400	10 456 465	59 253 302		69 709 767
Malawi	2 076 808	15 292 234	-	17 369 042	127 518 389		144 887 431
Mali	88 129	11 890 628	-	11 978 757	65 578 874		77 557 631
Mauritanie	9 912 223	6 153 745	-	16 065 968	64 264 095		80 330 063
Mozambique	5 012 846	48 518 679	-	53 531 525	90 757 404		144 288 929
Niger	-	8 725 410	-	8 725 410	49 440 499		58 165 909
Rwanda	17 893	14 290 846	527 521	14 836 260	104 124 244		118 960 504
São Tomé-et-Principe	-	8 463 397	-	8 463 397	47 959 251		56 422 648
Sénégal	8 454 996	1 619 294	-	10 074 290	56 870 941		66 945 231
Sierra Leone	-	8 564 240	-	8 564 240	48 530 691		57 094 931
Tanzanie	1 460 000	13 600 000	-	15 060 000	123 143 407		138 203 407
Ouganda	7 843 300	10 674 400	-	18 517 700	66 564 269		85 081 969
Zambie	15 253 171	10 532 456	-	25 785 627	146 118 551		171 904 178
<b>Total partiel</b>	<b>100 901 693</b>	<b>267 196 813</b>	<b>891 434</b>	<b>368 989 940</b>	<b>1 837 485 458</b>	<b>110 990 000</b>	<b>2 317 465 398</b>
<b>décision</b>							
Tchad (T3 2010)	-	7 904 762	-	7 904 762	43 090 000		50 994 762
Côte d'Ivoire (T3 2010)						199 500 000	199 500 000
Guinée (à déterminer)	11 226 457	3 664 147	413 348	15 303 952	86 730 000		102 033 952
Guinée-Bissau (T3 2010)	318 076	10 286 020	117 047	10 721 142	61 193 139	9 540 000	81 454 281
Libéria T3 2010)						238 080 000	238 080 000
Togo (T4 2010)						17 300 000	17 300 000
<b>Total partiel</b>	<b>11 544 533</b>	<b>21 854 929</b>	<b>530 395</b>	<b>33 929 856</b>	<b>191 013 139</b>	<b>464 420 000</b>	<b>689 362 995</b>
RDC (T3 2010)**	-	-	-	-	542 061 083		542 061 083
<b>décision</b>							
Comores (T3 2010)		3 780 000		3 780 000	21 420 000		25 200 000
Érythrée							(63 020 000)
Somalie							(210 530 000)
Soudan							-
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>3 780 000</b>	<b>-</b>	<b>3 780 000</b>	<b>21 420 000</b>	<b>-</b>	<b>(273 550 000)</b>
<b>Coût total (réel et prévu)</b>	<b>112 446 226</b>	<b>292 831 742</b>	<b>1 421 829</b>	<b>406 699 797</b>	<b>2 591 979 680</b>	<b>575 410 000</b>	
<b>Solde***</b>	<b>47 620 220</b>	<b>(49 694 433)</b>	<b>9 694 756</b>	<b>7 620 542</b>	<b>(340 948 107)</b>	<b>575 410 000</b>	
<i>Notes</i>							
*La différence entre le montant initialement engagé et les contributions réelles au Fonds fiduciaire PPTE s'explique par les fluctuations du taux de change.							
** Le financement de l'allègement de la dette de la RDC par le Groupe de la Banque est traité séparément.							
*** Le solde de 340 millions de dollars du Fonds fiduciaire PPTE comprend des contributions non allouées de 78 millions disponibles pour la RDC							

**Annexe III : Coûts estimatifs de l'IADM pour les 33 PMR bénéficiaires**  
(millions de dollars, fin mars 2010)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2054	Grand Total
<b>Pays se trouvant au point d'</b>																
Bénin	1,31	1,35	1,74	3,70	5,94	6,51	6,91	7,18	7,38	7,34	7,38	7,43	7,65	7,60	162,37	241,79
Burkina Faso	1,37	1,43	1,61	2,08	2,55	2,57	2,94	3,22	3,48	3,90	3,94	3,99	4,29	4,35	183,16	224,87
Burundi	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,48	10,48
Cameroun	0,56	0,89	1,01	1,13	1,25	2,27	3,00	2,99	2,97	2,96	2,94	2,93	3,33	3,75	119,25	151,23
Rép. centrafricaine	-	-	-	0,46	0,93	0,92	0,99	0,98	0,97	0,96	0,96	0,95	3,10	3,71	53,62	68,54
Rép. du Congo	-	-	-	-	0,16	0,32	0,32	0,32	0,32	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31	3,58	6,57
Éthiopie	3,78	4,02	4,34	4,69	4,34	5,16	5,71	5,72	5,99	5,96	5,93	6,18	6,54	7,36	424,43	500,16
Gambie	-	-	1,05	1,09	1,21	1,22	1,34	2,29	3,54	3,67	3,65	3,70	3,82	3,79	77,26	107,64
Ghana	3,78	3,97	4,03	4,22	4,23	4,49	4,81	9,30	9,88	9,10	9,05	9,10	9,41	9,84	229,25	324,46
Madagascar	1,83	1,90	1,98	2,40	2,39	2,49	2,52	5,32	7,92	7,87	7,83	7,78	8,29	8,32	177,43	246,27
Malawi	0,04	1,34	1,43	1,46	1,53	1,63	1,77	1,93	2,00	1,85	1,70	1,72	1,74	1,78	163,20	185,12
Mali	2,92	2,91	3,09	3,40	5,80	10,38	10,83	11,69	11,78	11,71	11,64	11,57	12,20	12,19	246,90	369,02
Mauritanie	0,44	1,28	1,37	1,59	1,65	3,86	5,04	5,21	5,23	5,20	5,17	5,46	5,50	5,59	121,39	173,98
Mozambique	2,21	2,57	2,94	3,08	3,75	6,69	6,80	7,52	7,86	8,59	8,50	9,38	10,26	10,30	276,34	366,79
Niger	1,20	1,21	1,23	1,47	1,48	1,48	1,53	1,56	2,00	1,98	1,97	1,94	1,93	2,36	103,75	127,09
Rwanda	1,00	1,04	1,11	1,18	1,14	1,17	1,21	1,23	1,22	1,22	1,21	1,20	1,24	1,35	54,60	71,11
São Tomé-et-Principi	-	0,13	0,25	0,25	0,24	0,27	0,28	0,28	0,29	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	19,56	23,05
Sénégal	2,91	4,45	5,36	5,47	5,89	6,46	6,78	6,94	7,02	6,98	6,94	7,10	7,34	7,56	185,50	272,67
Sierra Leone	-	1,13	1,05	1,08	1,11	1,28	1,41	1,55	1,69	1,68	1,67	1,66	1,72	1,77	79,35	98,16
Tanzanie	2,55	2,57	3,43	3,83	3,95	4,23	4,54	5,11	5,27	5,24	5,22	7,52	14,97	15,22	326,60	410,22
Ouganda	2,45	2,70	2,71	2,95	2,94	3,33	7,26	9,51	10,20	10,14	10,09	10,15	10,70	10,78	249,96	345,87
Zambie	1,59	1,70	1,88	1,90	2,20	2,44	2,47	2,78	2,76	2,75	2,73	2,94	3,14	3,19	126,07	160,56
<b>Total partiel</b>	<b>29,93</b>	<b>36,57</b>	<b>41,60</b>	<b>47,43</b>	<b>54,68</b>	<b>69,18</b>	<b>78,45</b>	<b>92,64</b>	<b>99,78</b>	<b>99,71</b>	<b>99,13</b>	<b>103,33</b>	<b>117,77</b>	<b>121,42</b>	<b>3394,06</b>	<b>4485,67</b>
<b>Pays se trouvant au point de</b>																
Tchad	-	-	-	-	-	2,43	4,76	6,87	6,91	7,00	7,10	7,29	7,73	7,73	153,16	210,98
Côte D'Ivoire	-	-	-	-	-	2,73	3,24	3,44	3,62	3,60	3,59	3,96	4,02	4,61	161,77	194,56
RDC	-	-	-	-	1,16	1,15	1,15	1,15	1,43	1,42	1,42	1,41	1,40	1,39	86,28	99,35
Guinée	-	-	-	-	-	6,06	6,28	6,24	6,37	6,33	6,30	6,60	6,75	6,71	136,99	194,63
Guinée-Bissau	-	-	-	-	0,72	0,79	0,79	0,79	0,78	0,78	0,78	0,84	0,84	0,84	45,07	53,02
Libéria	-	-	-	-	0,57	0,56	0,56	0,56	0,55	0,55	0,55	0,54	0,54	0,54	7,17	12,68
Togo	-	-	-	-	-	-	2,49	2,82	2,80	2,79	2,77	2,88	2,98	3,04	56,20	78,76
<b>Total partiel</b>				<b>0,0</b>	<b>2,4</b>	<b>13,7</b>	<b>19,3</b>	<b>21,9</b>	<b>22,5</b>	<b>22,5</b>	<b>22,5</b>	<b>23,5</b>	<b>24,3</b>	<b>24,8</b>	<b>646,6</b>	<b>844,0</b>
<b>Pays se trouvant avant le po</b>																
Comores	-	-	-	-	-	-	1,07	1,07	1,06	1,05	1,05	1,04	1,03	1,03	13,85	22,25
Érythrée	-	-	-	-	-	-	-	0,65	0,64	0,64	0,64	0,83	1,21	1,20	35,71	41,51
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	1,90	1,88	1,87	1,86	21,96	0,00
Soudan	-	-	-	-	-	-	-	5,92	5,88	5,84	5,81	5,77	5,73	5,70	90,46	0,00
<b>Total partiel</b>							<b>1,07</b>	<b>7,63</b>	<b>7,58</b>	<b>7,54</b>	<b>9,39</b>	<b>9,52</b>	<b>9,85</b>	<b>9,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224,34</b>
<b>Total</b>	<b>29,93</b>	<b>36,57</b>	<b>41,60</b>	<b>47,43</b>	<b>57,13</b>	<b>82,89</b>	<b>98,80</b>	<b>122,14</b>	<b>129,84</b>	<b>129,72</b>	<b>131,01</b>	<b>136,36</b>	<b>151,88</b>	<b>156,06</b>	<b>4040,68</b>	<b>5553,99</b>

**Annexe IV : État des paiements des bailleurs de fonds dans le cadre de l'IADM**  
(millions de dollars, fin mars 2010)

	PARTICIPANTS À L'IADM	PAIEMENTS 2006-2007		Paielements anticipés reçus en 2006	PAIEMENTS 2008		Paielements anticipés/excédentaires reçus en 2008	PAIEMENTS 2009		Paielements anticipés/excédentaires reçus en 2009	PAIEMENTS 2010			Paielements anticipés/excédentaires reçus en 2009	TOTAL paiements dus (2006-2010)	TOTAL paiements reçus (2006-2010)
		Contribution due	Contribution payée		Contribution due	Contribution payée		Contribution due	Contribution payée		Contribution due	Assortie de réserves ou non couverte par un	Contribution payée			
1	AUTRICHE <sup>7</sup>	1 399 574	1 399 574		176 283	176 283		986 823	986 823	693 168	1 219 017		1 219 017		2 562 681	4 474 866
2	Belgique	1 827 081	1 827 081		230 130	230 130		1 288 253	1 288 253		1 591 371		1 591 371		3 345 463	4 936 834
3	CANADA <sup>1,5</sup>	5 304 148	5 304 148		4 212 400	4 212 400		4 793 374	4 793 374	81 354 088	-	-	-		14 309 922	95 664 010
4	CHINE	1 935 425	1 935 425		243 776	243 776		1 364 645	-		1 685 737	-1 685 737	-		5 229 583	3 543 846
5	DANEMARK	1 282 231	1 282 231		161 503	161 503	904 086	904 086	904 086		1 116 811		1 116 811		3 464 631	3 464 631
6	FINLANDE <sup>6</sup>	1 768 049	1 768 049		222 694	222 694		1 246 631	-		1 539 955		1 539 955		4 777 329	4 777 329
7	FRANCE	10 844 035	10 844 035		1 365 860	1 365 860		7 646 001	7 646 001		9 445 058		9 445 058		29 300 953	29 300 953
8	Allemagne	7 791 028	7 791 028		981 318	981 318		5 493 362	5 493 362		6 785 916		6 785 916		21 051 624	21 051 624
9	INDE	205 121	205 121		25 836	25 836		144 628	144 628		178 658		178 658		554 243	554 243
10	ITALIE <sup>1</sup>	4 714 798	4 714 798		1 992 892	1 992 892		7 261 457	-	4 057 690	7 261 457	-3 203 766	4 057 690		21 230 603	18 026 837
11	JAPON <sup>1,5</sup>	7 875 922	7 875 922		992 011	992 011	12 413 077	5 553 219	5 553 219		6 859 858		6 859 858		21 281 010	21 281 010
12	CORÉE <sup>1,5</sup>	749 653	749 653		597 012	597 012		679 352	679 352		933 955	-933 955	-		2 959 973	2 026 017
13	KOWEÏT <sup>4</sup>	196 843	196 843	12 806 130	24 793	24 793		138 792	138 792		171 448		171 448		531 876	13 002 972
14	PAYS-BAS	3 889 708	3 889 708		489 928	489 928		2 742 587	2 742 587		3 387 901		3 387 901		10 510 124	10 510 124
15	NORVÈGE	4 172 596	4 172 596		525 559	525 559		2 942 048	2 942 048		3 634 294	-	3 634 294		11 274 497	11 274 497
16	PORTUGAL	666 210	666 210		83 912	83 912		469 736	469 736		580 263		580 263		1 800 121	1 800 121
17	SARABIE SAOUDITE	354 904	354 904		44 702	-		250 239	-		309 119		309 119	2 037 674	958 964	2 996 638
18	AFRIQUE DU SUD <sup>3</sup>	138 986	138 986	9 423 376	-	-		-	-		-	-	-		138 986	9 562 362
19	ESPAGNE <sup>1,5</sup>	11 598 360	11 598 360		10 358 333	10 358 333		10 358 333	-	5 565 768	4 116 567		-		36 431 592	37 880 793
20	SUÈDE	4 714 798	4 714 798		593 852	593 852		3 324 348	3 324 348		4 106 547		4 106 547		12 739 545	12 739 545
21	SUISSE <sup>2</sup>	3 025 989	3 070 017		381 138	381 138		2 133 589	2 133 589	223 134	2 635 610		2 635 610	5 373 471	8 176 326	13 816 958
22	ROYAUME-UNI <sup>1,5</sup>	8 840 246	8 840 246		6 233 182	6 233 182		6 244 012	6 244 012		8 902 230		8 902 230		30 219 671	30 219 671
23	ÉTATS-UNIS <sup>6</sup>	9 987 010	9 987 010		1 257 913	1 257 913		7 041 722	7 041 722		8 698 596	-4 382 622	4 315 974		26 985 242	22 602 620
	<b>TOTAL</b>	<b>93 282 716</b>	<b>93 326 745</b>	<b>22 229 506</b>	<b>31 195 030</b>	<b>31 150 328</b>	<b>13 317 163</b>	<b>73 007 236</b>	<b>52 525 933</b>	<b>91 893 847</b>	<b>75 160 366</b>	<b>-10 206 081</b>	<b>60 837 718</b>	<b>7 411 144</b>	<b>269 834 961</b>	<b>375 508 503</b>

## NOTES

\* Un État participant ayant déposé un instrument d'engagement doit informer le Fonds du statut de son engagement pas plus de 30 jours après la date de paiement prévue.

1 Autre date de paiement/d'encaissement convenue avec le bailleur de fonds

2 La Suisse a ajourné l'encaissement de sa contribution de 2007 à 2008 et versé des intérêts compensatoires de 44 028,15 UC.

3 L'Afrique du Sud a autorisé un encaissement accéléré d'un an en 2006 afin de s'acquitter de l'ensemble de sa contribution à l'IADM (2006-2054)

4 Le Koweït s'est acquitté de l'ensemble de ses engagements pour la période 2006-2054.

5 L'État participant a opté pour un paiement anticipé de sa contribution pour la période 2008-2010.

6 L'État participant recourt à l'encaissement accéléré du FAD pour régler sa contribution à l'IADM.

7 L'État participant recourt à l'encaissement accéléré du FAD pour réduire le déficit structurel de l'IADM.